

Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage, écimage

Affichage au pilier public

A remplir par l'administration communale

Date 16/09/2025 au 16/10/2025

Objet de la demande

A remplir par le demandeur

Propriétaire	<u>Marianne Poudret</u>		
Demandeur	<u>"</u>		
Adresse	<u>Route du Port 29</u>	Parcelle N°	<u>745</u>
Type de demande	☒ Abattage	☐ Elagage	☐ Taille ☐ Ecimage
Végétation concernée	☒ Arbre isolé	☐ Haie	☐ Groupe d'arbres / bosquets
Arbre classé	☐ Oui → N° (voir plan de classement des arbres) ☒ Non		
Essence(s)	<u>Pommier</u>		
Diamètre(s) du tronc	<u>35 cm</u>	Hauteur(s) :	<u>4-5 mètres</u>
Etat sanitaire	<u>Arbre malade - dépérissant</u>		
Motif de l'abattage / élagage / taille / écimage	<u>Arbre malade rempli de foyer de pourriture, risque de chute avéré</u> 		

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site

Merci de nous transmettre un croquis, plan et photo de l'emplacement de l'arbre actuel

Les pages 1 et 2 devront être remplies par le demandeur et la page 3 sera remplie par l'administration communale. La première page et la deuxième page du formulaire ainsi que le plan de situation seront affichés sur le site internet

Le présent formulaire doit être retourné, dûment rempli et signé par le(s) propriétaire(s) ou par l'administrateur pour les PPE (la signature de l'entreprise mandatée pour les travaux n'est pas valable), à la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUE), ch. de la Damataire 13, 1009 Pully

Propriétaire

Prénom Marianne Nom Poudret
Adresse Route du Port 29
Téléphone 0796028379 -> Jardinier privé
Adresse e-mail /

Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom / Nom /
Adresse /
Téléphone /
Adresse e-mail /

Entreprise mandatée par les travaux

A remplir obligatoirement pour les demandes d'égavage et d'écimage

Prénom Adrien Nom Cornut
Société Arnaud Cachin Sàrl
Adresse Chemin des Jonquilles 3
Téléphone 0218032711
Adresse e-mail info@cachin-paysagiste.ch

Compensation prévue

A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage

Nombre d'arbre(s) 1
Essence(s) Pommier demi-tige
Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet
Emplacement prévu idem

☐ Je souhaite payer la taxe de compensation en lieu et place de la plantation
Article 9, alinéa 3.2.9 du règlement sur la protection des arbres et du plan de classement

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

Selon l'art. 14 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPPrNP), la demande devra être également publiée dans la feuille des avis officiels (FAO) et les frais de publication seront facturés au demandeur par l'administration communale.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

Lieu et date Vufflens-le-Château, le 11.09.2025.

Signature

Arnaud Cachin Sàrl
Paysagiste
Ch. des Jonquilles 3
1134 Vufflens-le-Château